

L'an deux mil quinze, le vingt six du mois de janvier à vingt et une heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames CHAMBON Barbara – SOULIER Florence – RAUNIER Astrid – COUDERC Jacqueline - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José – CHIARELLI Philippe - FRONTIN Marc – CAVALIER David

Absente excusée : *Madame PAULET Chantal*

Secrétaire de séance : *Monsieur SORIANO José*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



I – AMENDES DE POLICE 2015

Pour cette année, nous sommes éligibles au titre des amendes de police.

Vu les soucis d'excès de vitesse et de stationnement dans le village, le Conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Général du GARD pour l'achat de matériel de sécurisation de la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord.

II – ADHESION AU C.O.S

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu du C.O.S (*Comité des Œuvres Sociales*) demandant une subvention pour l'année 2015, d'un montant de 250 € par agent, soit un total de 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention pour l'année 2015 afin que les agents titulaires puissent bénéficier des avantages du C.O.S.

III – RACCORDEMENT AU RESEAU D’ASSAINISSEMENT.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les copropriétaires de l’ancienne usine BRUN D’ARRE souhaitent être raccordés au réseau de l’assainissement.

La commune prendrait à sa charge l’extension du réseau allant de la copropriété jusqu’en limite de propriété de Mr et Mme D’ARMAILLE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte que le SIVOM du Pays Viganais lance le marché afin de trouver une entreprise pour effectuer ces travaux.

IV – DEMANDE D’AIDE FINANCIERE SUITE AUX INTEMPERIES.

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d’un courrier reçu du président de la région Languedoc Roussillon, Monsieur ALARY Damien.

La commune peut bénéficier d’une aide financière suite aux intempéries de la fin d’année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l’aide de l’Etat, de la Région et du Conseil Général pour les dégâts occasionnés pour un montant approximatif de 18 000 €

V – QUESTIONS DIVERSES.

* *Monsieur Claude BRUNEL* souhaiterait que la commune lui rembourse ses factures d’eau de 2014 car celui-ci n’a pas consommé d’eau. Le Conseil municipal refuse tout en sachant que les abonnés de la commune payent leurs abonnements.

* *Madame BELAYGUE* souhaite que les factures d’eau soient envoyées à ses locataires, *Madame CROUZET et Monsieur DOMINO*, car elle n’arrive pas à se faire payer. Un courrier va lui être adressé pour lui mentionner qu’aucune facture n’est envoyée aux locataires car la mairie n’est pas toujours au courant de leurs identités.

* Pour cette année, les aînés qui ont répondu qu’ils ne pouvaient pas venir au repas de fin d’année, recevront une boîte de chocolats.

* Des habitants de l’Orphelinat ont envoyé un courrier pour mentionner que les racines de l’arbre qui a été coupé l’année dernière, est dangereux. Des mesures vont être prises afin de les enlever.

* La Paroisse de la commune sollicite une aide financière pour l’électricité et le gaz. Le Conseil Municipal décide de leur octroyer 500 € d’aide.

- * Le Maire fait part au Conseil Municipal que *Madame BOURDIER Michèle* a accepté de céder gracieusement son terrain devant la fontaine de la route basse. La commune la remercie et souhaiterait qu'elle participe aux travaux quand ceux-ci commenceront.
- * Vu les dernières crues qui ont emporté le chemin des berges, un courrier va être envoyé au *SIVOM* pour une éventuelle participation financière en précisant que le réseau assainissement passe dessous la route.
- * Le dossier de la Réhabilitation de l'Habitat Rural est à disposition du public à la mairie ainsi que le compte rendu de l'Office du Tourisme des Cévennes Méridionales.
- * Les Restos du Cœur sollicite une aide financière. Celle-ci a été refusée.
- * L'institutrice de Bez demande une subvention pour une sortie concernant les 11 enfants domiciliés à ARRE. La somme de 50 € par enfant est allouée.
- * L'Agence de l'Eau a envoyé un courrier pour un appel à projets sur les économies d'eau. A répondre avant le 31 mai.
- * *Monsieur CINTAS* a fait part d'un problème avec le voisinage dû au stationnement des voitures sur la place de l'Orphelinat. Le conseil Municipal a décidé dans un premier temps de déplacer les bancs pour gagner des places de parking et voir ainsi si cela est suffisant.
- * Un courrier va être envoyé à *Monsieur MEJANEL Christophe* afin que celui-ci range le site « *Les Balé Arres* ». Une facture comprenant les consommations d'eau et d'électricité sera jointe à ce courrier.
- * *Monsieur et Madame COSTE* contestent leur dernière facture d'eau. Un courrier va leur être envoyé pour qu'ils vérifient sur leur acte de vente la consommation d'eau qui a été relevée.
- * Un courrier va être envoyé à *Madame GASTAND Yolande* pour lui préciser que la retenue en béton pour l'écoulement de l'eau se fera au beau jour.
- * *Monsieur FRONTIN Marc* fait part au Conseil Municipal qu'à chaque manifestation ou presque, les Kilowatts du compteur électrique au foyer ne sont pas bien relevés. *Monsieur CASTOR Romaric* précise qu'il va voir pour changer tout le coffret.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt deux heures.

Le Secrétaire de Séance :
SORIANO José

Le Maire :
Stéphane MALET